





## Les élections départementales en Isère

Les 22 et 29 mars 2015, les élections cantonales deviennent les élections départementales. **Le Conseil général devient le Conseil départemental.** Nous voterons afin d'élire, pour 6 ans, les prochains binômes de conseillers départementaux.

### **En mars 2015, l'Isère passe de 58 à 29 cantons**

Ce redécoupage répond aux exigences de la [loi du 17 mai 2013](#) qui vise à :

- Corriger les **inégalités démographiques** entre les cantons ;
- instaurer la **parité homme-femme** au sein de l'assemblée départementale.

Désormais, un canton doit s'approcher d'une **moyenne de 41 600 habitants**, avec la possibilité de s'en écarter de plus ou moins 20 %. Le canton de **Charvieu-Chavagneux** sera ainsi **le plus peuplé du département** avec 49 818 habitants.

Notre commune se trouve située dans le canton du **Sud Grésivaudan** qui regroupe les communes des anciens cantons de Vinay et de Saint Marcellin.

### **Démographie, une exception pour la montagne :**

La nouvelle carte s'efforce de tenir compte des **spécificités de notre territoire**. Deux exceptions ont été prévues au titre de la géographie montagnarde du Sud Isère : les cantons de Matheysine-Trièves, 28 920 habitants, et Oisans-Romanches, 32 917 habitants.

### **La nouvelle carte du département**

On peut découvrir la nouvelle carte du département et [retrouver notre canton en détail sur www.isere.fr](#)

### **Un homme et une femme**

Aujourd'hui, sur 58 conseillers généraux, **seules 14 sont des conseillères**. Le **nouveau mode de scrutin binominal majoritaire à deux tours**, permet l'élection d'un binôme composé d'un homme et d'une femme.

- "**Conseillers départementaux**", sera le nouveau nom des actuels "conseillers généraux".
- Le Conseil départemental de l'Isère sera **composé de 29 femmes et 29 hommes**.
- Ils seront **élus pour 6 ans et renouvelés en intégralité**.

#### **Premier tour :**

Pour être élu au premier tour, le binôme doit obtenir :

- au moins **la majorité absolue des suffrages exprimés** (plus de 50%)
- et un nombre de suffrages égal à au moins 25% des électeurs inscrits

#### **Second tour :**

Si aucun binôme n'est élu dès le 1er tour, il est procédé à un 2nd tour. Les deux binômes arrivés en tête au premier tour peuvent se maintenir.

Les binômes suivants peuvent se maintenir seulement s'ils ont obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits.

**Le binôme qui obtient le plus grand nombre de voix (majorité relative) au second tour est élu.**

Une fois élus, les deux membres du **binôme exercent leur mandat indépendamment l'un de l'autre**.

**Le vote par procuration** : il est possible de voter par procuration lors des élections départementales.

Le vote par procuration permet de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix.

## **À savoir :**

### **Qui peut voter ?**

Pour voter aux élections départementales, il faut être de **nationalité française**, âgé de **18 ans** révolus, jouir de ses **droits civils et politiques** et être **inscrit sur une liste électorale**.

### **Quand vote-t-on ?**

Le 1<sup>er</sup> tour aura lieu le **22 mars 2015**.

Le scrutin sera ouvert à 8h et clos à 18h (ces horaires pourront être étendus jusqu'à 20h par arrêtés spéciaux pris par les préfets).

Quand il y a lieu, le second tour se déroulera le **29 mars 2015**.

## **Au conseil municipal du 3 février 2015**

### **1) Devis réparation chemin rural**

Suite au glissement de terrain qui s'est produit sur le chemin qui relie le Sabot au hameau de Champel, le maire présente le devis de l'entreprise Mandier pour la réparation de ce chemin. Ce devis d'un montant de 6150 € HT comprend le terrassement, la fourniture et la mise en place d'enrochements, la fourniture et la mise en œuvre de matériaux drainants.

Le conseil municipal accepte ce devis et autorise le maire à solliciter une aide auprès du conseil général dans le cadre de réparation d'urgence suite à des intempéries.

### **2) Devis travaux hydrauliques complémentaires sur les Hautes Mouilles**

Acceptation du devis de l'entreprise Mandier d'un montant de 2 215 € HT pour la réalisation de travaux complémentaires autour du bassin de rétention des Hautes Mouilles.

### **3) Reconduction du bail avec la Société SOCOMA et révision du loyer**

Le maire rappelle que la commune possède un bail commercial avec la Sarl SOCOMA pour la location d'une pièce à Bon Rencontre depuis le 26 mars 2006.

Ce contrat d'une durée de 9 ans est arrivé à échéance au 31 janvier 2015. Après renseignements pris auprès de Maître Aubry-Flaus, notaire chez qui le bail avait été établi, le renouvellement peut avoir lieu par tacite reconduction d'année en année. La société SOCOMA a fait part de son accord pour procéder ainsi.

Par ailleurs, comme chaque année il convient de réviser le montant du loyer. Cette révision annuelle est réalisée en fonction de l'indice du coût de la construction. Cet indice a baissé de 0,99 % sur la période de référence à prendre en compte.

Avec l'application de cette révision, le loyer initial de 526,44 € sera de 521,29 € à compter du 1<sup>er</sup> février 2015.

Le conseil accepte la reconduction du bail tacitement d'année en année et la révision du loyer pour l'année 2015.

#### **4) Convention SPA 2015**

Afin de pouvoir bénéficier des services de la SPA du Nord Isère la commune doit signer chaque année une convention avec cet organisme.

Le montant forfaitaire de l'indemnité pour la réalisation des prestations proposées dans le cadre de la convention correspond à l'accueil des animaux, aux obligations de gestion de la fourrière et à la participation aux frais de capture et de transport. Ce montant est fixé à 0,32 € par an et par habitant, avec un montant forfaitaire annuel qui ne peut être inférieur à 200 €.

Le conseil municipal accepte cette proposition et autorise le maire à signer la convention avec la SPA du Nord Isère pour l'année 2015.

#### **5) Assistance financière 2015**

Le maire rappelle que la commune fait appel depuis plusieurs années à Hubert de Guillebon, HdG Consultant, pour l'assister sur le plan financier. Il souligne l'importance de l'aide apportée dans l'élaboration et le suivi des budgets ainsi que pour l'établissement de perspectives à moyen et long terme.

Il présente la proposition de HdG Consultant pour l'assistance financière 2015. Ce devis comporte plusieurs phases de travail d'une durée totale de 2,35 jours pour un coût total de 1 457 € TTC.

Le conseil accepte cette offre et autorise le maire à signer les documents nécessaires.

#### **6) Convention de participation financière au centre médico-scolaire de Saint-Marcellin**

La ville de Saint Marcellin a établi un projet de convention concernant la participation financière des communes au fonctionnement du centre médico-scolaire. Cette participation est calculée sur la base 0,54 € par élève du premier degré scolarisé dans la commune soit 25,92 € pour 48 élèves.

Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention avec la ville de Saint Marcellin.

#### **7) Questions diverses**

- **Convention cadre de participation financière entre la commune et le CNFPT**

Le maire donne lecture au conseil d'une convention cadre de participation financière pour des formations spécifiques organisées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

En effet, lorsqu'une collectivité demande au CNFPT une formation particulière, différente de celles prévues par le programme de formation du Centre, la participation financière qui s'ajoute à la cotisation est fixée par voie de convention.

L'objet de la présente convention est de définir et préciser les modalités de participation financière de la commune à certaines formations du CNFPT.

Elle est conclue pour l'année 2015. Elle sera tacitement reconduite pour une durée totale n'excédant pas 3 ans à compter de sa signature.

Le conseil autorise le maire à signer cette convention avec le CNFPT.



## Les détecteurs de fumée dans les logements

D'ici le **8 mars 2015**, un détecteur de fumée doit être installé dans tous les logements. Un geste simple qui sauve des vies.

Toutes les deux minutes, un incendie se déclare en France. Leur nombre a doublé en vingt ans. Plus que le feu lui-même, ce sont les fumées qui tuent : 80 % des victimes d'incendie meurent intoxiquées par les fumées.

### Pourquoi installer un détecteur de fumée ?

Six bonnes raisons d'installer un **détecteur de fumée** :

- 1) pour sauver votre vie et celle de vos proches : les incendies mortels surviennent généralement la nuit. Le détecteur de fumée vous protège pendant votre sommeil en vous réveillant en cas de départ d'incendie.
- 2) parce que c'est obligatoire : avant le 8 mars 2015, chaque propriétaire doit équiper son logement et chaque occupant à l'obligation de l'entretenir.
- 3) pour détecter les fumées : les victimes d'incendies sont majoritairement victimes des fumées et non des flammes d'un incendie. Plus que les flammes, ce sont les fumées qui tuent. Le détecteur alerte l'occupant avant qu'il ne soit trop tard et que toutes les pièces du logement soient envahies par la fumée.
- 4) pour agir vite contre le feu : plus vite on lutte contre le feu, plus facilement on l'éteint.
- 5) parce que cette protection n'est pas chère : un détecteur coûte une vingtaine d'euros.
- 6) parce que le détecteur est facile à installer : le détecteur se fixe idéalement au plafond, en priorité dans les zones desservant les chambres.



### Quel détecteur choisir ?

Le détecteur doit être conforme à la réglementation : sur son emballage doit être inscrit qu'il correspond bien à la norme européenne **EN 14604**. Vous trouverez le marquage **CE** sur le détecteur et son emballage. En plus de ce marquage **CE**, préférez les détecteurs de fumée comportant le marquage **NF**. C'est une marque de certification de qualité supplémentaire choisie volontairement par certains fabricants.

### Comment l'installer ?

Le détecteur de fumée doit être installé de préférence au plafond, dans la circulation ou le couloir menant aux chambres, puisque les fumées dégagées montent au plafond. Si la pose est murale, il faut impérativement l'installer en hauteur.

Pour le fixer, deux trous au plafond et deux vis suffisent. En cas de logement sur plusieurs niveaux, préférer au minimum un détecteur par étage.

Il ne faut pas installer un détecteur de fumée dans une salle de bains ou une cuisine, la vapeur d'eau pouvant déclencher l'alarme de manière intempestive.

### Qui doit l'installer ?

C'est au propriétaire du logement d'installer le détecteur (achat + pose), mais c'est à l'occupant du logement (locataire ou occupant à titre gratuit) que revient l'entretien du détecteur (changement de la pile lorsqu'un signal sonore, différent de l'alarme, se déclenche).

### Qui est concerné ?

Tous les logements sont concernés, qu'ils soient nouvellement construits ou existants, qu'ils se situent dans un bâtiment collectif ou dans une maison individuelle

Pour plus d'informations : [www.territoires.gouv.fr](http://www.territoires.gouv.fr) ; [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)





## Une éclipse solaire le 20 mars : prévention des risques liés à l'observation d'une éclipse

Le vendredi 20 mars 2015, une éclipse partielle de soleil sera visible en France métropolitaine de 9H (heure locale) à 12H (heure locale). Le maximum d'obscurité du soleil aura lieu vers 10H30 (heure locale) et sera observé sur l'axe Brest-Lille (80 %). Sur le reste de la métropole, le maximum d'obscurité sera moins important (78 % à Paris, 58 % à Ajaccio). L'observation du phénomène sera dépendante des conditions météorologiques.

### **A. Principaux risques liés à l'observation d'une éclipse de soleil**

L'observation sans précaution d'une éclipse de soleil est susceptible d'entraîner des lésions ophtalmologiques graves et irréversibles.

Lors de l'éclipse solaire totale du 11 août 1999, l'Institut de veille sanitaire (InVS) a mis en place une surveillance nationale des complications oculaires liées à l'observation de l'éclipse<sup>1</sup>. Au total, parmi les 1024 consultations notifiées à l'Institut, 147 patients ont présenté une atteinte rétinienne et 106 une atteinte cornéenne. 17 cas ont présenté une atteinte sévère (acuité visuelle < 2/10<sup>ème</sup>) dont 7 avec une atteinte bilatérale.

Parmi les cas recensés, 100 patients avaient observé l'éclipse à l'oeil nu, 74 avaient ôté leurs lunettes, 32 avaient utilisé des moyens inappropriés et 4 patients, présentant une atteinte de la rétine, ont dit avoir utilisé correctement les lunettes spéciales durant toute la phase d'observation de l'éclipse.

### **B. Moyens de prévention disponibles**

**1/ Pour observer cet événement dans de bonnes conditions de sécurité, il convient de se munir de lunettes spéciales de protection complètement opaques à la lumière normale.**

Ces lunettes sont des équipements de protection individuelle et doivent être conformes aux dispositions prévues par la directive européenne 89 / 686 / CEE relative aux équipements de protection individuels, et porter le marquage CE de conformité. La partie filtrante est constituée soit de films en polyester recouverts d'une fine couche d'aluminium, soit de films en polymère noir teintés dans la masse. Ces films sont généralement fixés sur des montures en carton. Les lunettes à monture cartonnée doivent être considérées comme étant à usage unique. La qualité du filtre risque en effet de se dégrader si les lunettes sont conservées dans de mauvaises conditions. Il est également conseillé de limiter à quelques minutes les observations du soleil et d'effectuer un temps de pause entre deux observations afin de reposer les yeux.

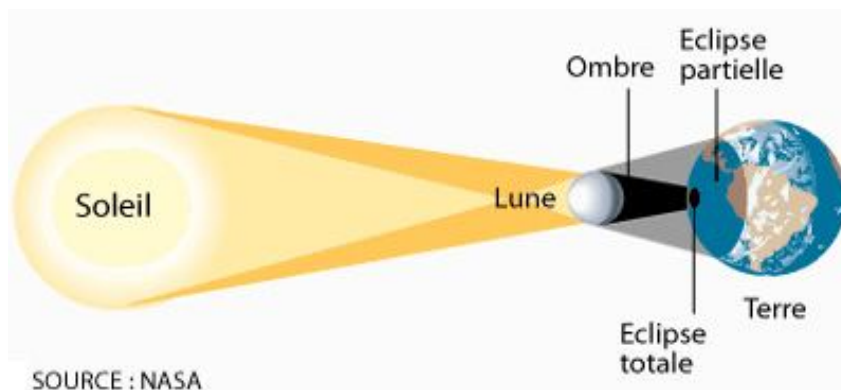
**2/ Il convient également de mettre en garde contre l'utilisation de moyens de protection de fortune, comme des verres fumés, les films radiologiques ou de simples lunettes de soleil dont la faculté de protection est très insuffisante.**

**3/ En aucun cas le soleil ne doit être observé avec des instruments d'optique** (jumelles, appareil photographique...).

**4/ Les parents doivent particulièrement veiller à protéger leurs enfants.**

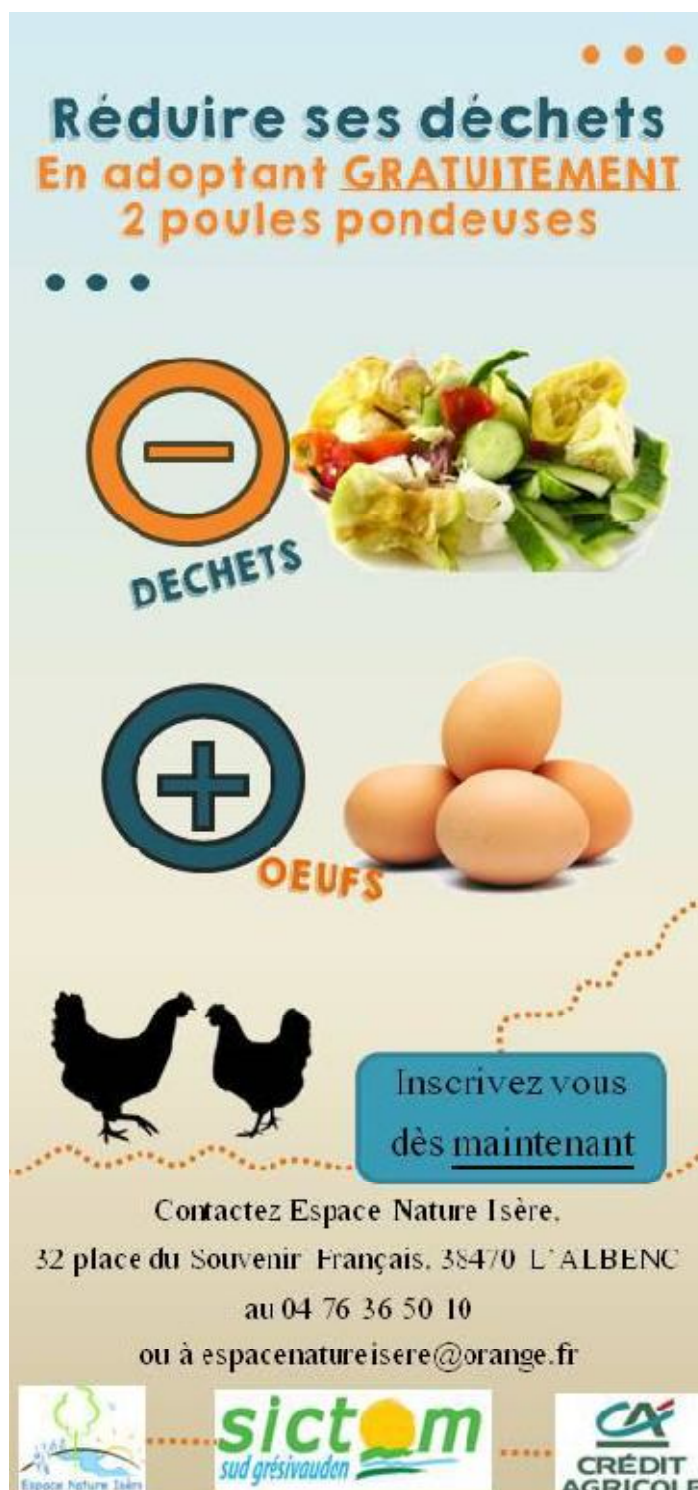
**Pour obtenir plus d'information sur le déroulé de l'éclipse :** des informations précises sont données sur le site de l'institut de mécanique céleste :

[http://www.imcce.fr/langues/fr/ephemerides/phenomenes/eclipses/soleil/html/mars2015\\_generalite.php](http://www.imcce.fr/langues/fr/ephemerides/phenomenes/eclipses/soleil/html/mars2015_generalite.php)



L'association Espace Nature Isère vient de relancer le projet « poules ». L'association propose gratuitement 2 poules par foyer. Les foyers intéressés doivent réunir toutes les conditions nécessaires pour les accueillir.

Les personnes s'inscrivent directement auprès de cette association, avant fin mars.






**Réduire ses déchets**  
En adoptant **GRATUITEMENT**  
2 poules pondeuses

DECHETS

OEUFs

Inscrivez vous  
dès maintenant

Contactez Espace Nature Isère,  
32 place du Souvenir Français, 38470 L'ALBENC  
au 04 76 36 50 10  
ou à [espacenatureisere@orange.fr](mailto:espacenatureisere@orange.fr)

## Parole de jeunes

### Des jeunes en action

Le club de jeunes chercheurs d'emploi du Pays Sud-Grésivaudan s'est formé le 25 novembre dernier, animé par la Mission Locale et Pôle emploi.

Le club est composé de 8 jeunes dont 2 viennent de trouver un emploi : l'un en CDI et l'autre en CDD.

«Nous mettons en commun nos connaissances et nos techniques de recherche dans un but unique : **TROUVER UN EMPLOI.**

Grâce au club, nous développons un esprit de solidarité et d'entraide. Nous apprenons à créer un réseau de contacts et d'entreprises, ce qui facilite notre recherche d'emploi.

Les deux animatrices nous ont appris à mieux nous présenter et à nous «vendre» lors d'un entretien d'embauche.

Le club est, pour nous, une nouvelle expérience qui devrait se renouveler chaque année.»

## MARS 2015

**Mardi 3 matin** : Atelier cuisine à la Maison des familles

**Lundi 16 après-midi** : Info coll  
Découverte des métiers de l'aide à la personne avec UNA

**Mardi 17 matin** : Pause Santé sur l'Audition

**Jeu**di 26 après-midi : Simulation d'entretien d'embauche avec Ecti

**Mardi 31** : Pause Santé sur le Sommeil

## Contact

**Mission Locale Pays du Sud-Grésivaudan**  
Maison de l'Economie, 7 Rue du Colombier  
BP 63 38162 Saint-Marcellin cedex  
Tél : 04 76 38 83 42 Fax : 04 76 38 04 94  
missionlocale@pays-saint-marcellin.fr  
www.missionlocale.sud-gresivaudan.org

## Vie quotidienne

### Pour se faire une première expérience professionnelle

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme ; seuls comptent les savoir-être et la motivation.

Le Service Civique, indemnisé 573 euros net par mois, peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), sur une période de 6 à 9 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine. Un engagement de Service Civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps

partiel.

Il peut être effectué dans 9 grands domaines : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

C'est également une opportunité de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences. Ainsi, toute mission de Service Civique est accompagnée d'un tutorat individualisé et d'un accompagnement à la définition d'un projet d'avenir.

**En résumé, le Service Civique, c'est la possibilité de vivre de nouvelles expériences et de s'ouvrir à d'autres horizons en effectuant une mission au service de la collectivité.**

Si vous êtes intéressé(e), demandez Sandra ou Arnaud à la Mission Locale.



## Zoom sur quelques évènements



### Réussir son code de la route

Pour accéder à un emploi ou à une formation, le permis de conduire est indispensable.

Cependant, vous vous ne vous sentez pas à l'aise. Par le biais de la Mission Locale, vous pouvez être orienté(e) sur une préparation au code de la route.

Une formation à l'obtention du code de la route a eu lieu du 8 septembre au 6 novembre 2014. Cette formation a permis à 10 jeunes de se préparer à l'examen du code de la route en tenant compte du rythme et des difficultés de chacun.

A la fin de cette formation, 4 jeunes ont passé et réussi l'examen du code de la route, 1 était en attente d'une date de passage et les autres participants continuent de se préparer au sein de l'auto-école.



### Découverte des métiers d'aide à domicile

L'UNA Isère (Union Départementale des Associations des Services de

Soins et d'Aide à domicile) organise, plusieurs fois dans l'année, des actions de découvertes et de promotions des métiers de l'aide à domicile. Ces actions s'articulent autour d'un dispositif d'accompagnement des candidats vers et dans l'emploi.

Cela permet aux candidats de définir un choix d'orientation professionnelle et de s'inscrire dans un parcours de validation de projet professionnel dans le but d'accéder à l'emploi direct ou à une formation qualifiante.

Une prochaine session aura lieu en mars. N'hésitez pas à en parler à votre conseillère Mission Locale.

## Permanences sur rv

**Saint-Marcellin**  
Maison de l'Economie  
7 rue du Colombier

**Vinay**  
Pole Insertion Emploi  
3 avenue Brun Faulquier



## Brèves

- **Prochain L'Osier Flash :** La date limite pour le dépôt des propositions d'articles pour le prochain Osier Flash est fixée au **jeudi 26 mars 2015** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse [ndomairie@wanadoo.fr](mailto:ndomairie@wanadoo.fr) est bienvenue.

### Le coin des petites annonces

*Vous pouvez transmettre vos propositions, qui doivent rester courtes. Le comité de lecture se réserve le droit de réduire certains textes, ou de ne pas diffuser les annonces qu'il jugera inopportunes. Voir sous la rubrique « Brèves » la date limite de dépôt.*

**" Pensez à votre détecteur de fumée ! Si vous ne l'avez pas encore installé, Bry service vous l'installe et peut aussi vous le fournir si besoin, tel: 06.38.50.94.50  
email: [bry.service@yahoo.fr](mailto:bry.service@yahoo.fr) "**

### Page ouverte à une activité locale

Ouverture lundi 2 mars à Tullins de la crêperie de Corinne Delaye :

#### **"Aux 4 Coins de la Crêpe"**

Corinne proposera bien sûr des spécialités bretonnes, mais aussi des spécialités variées de galettes du monde (blinis, tortillas, nems, pancakes, ...) en plats du jour ou suggestions afin de faire voyager les clients Aux 4 Coins de la Crêpe !

**Aux 4 Coins de la Crêpe**  
**1bis avenue Pierre Bérégovoy**  
**38210 Tullins**  
**Tel : 04.76.31.11.06**

Ouvert :  
Tous les midis du lundi au samedi  
Vendredi et samedi soirs

**NOUVEAU A TULLINS!**

**Aux 4 coins de la Crêpe**  
*Un voyage culinaire*

**OUVERTURE le 2 mars 2015!**

**NOUVELLE CRÊPERIE !**  
**Ouverte le midi du lundi au samedi,**  
**en soirée le vendredi et samedi.**

**Aux 4 Coins de la Crêpe**  
**1bis av. Pierre Bérégovoy**  
**38210 TULLINS**

**Tél : 04.76.31.11.06**  
<http://www.aux4coinsdelacrepe.com> - [contact@aux4coinsdelacrepe.com](mailto:contact@aux4coinsdelacrepe.com)

QR code and Facebook icon.

Map showing location: Aux 4 coins de la crêpe, 1bis av. Pierre Bérégovoy, 38210 TULLINS.

## **ANIMATIONS DU 1<sup>ER</sup> Mars AU 31 Mars 2015**

### **Notre Dame de l'Osier – Pays de Vinay**

- 6 mars**      **Concours de jeux de cartes : belote et coinche** à Vinay, à 14h à la Salle des fêtes, organisé par le club « A la Bonne Franquette ». Ouvert à tous. Lots à tous les participants et ambiance conviviale assurée, venez nombreux.
- 7 mars**      **Soirée DISCO** à l'Albenc organisée par la section Roller de la MJC, à 20h30 à la Salle des Fêtes. Convivialité et bonne humeur seront au rendez-vous.  
Tarif : 5 €, gratuit pour les moins de 14 ans accompagnés par leurs parents.  
Tel : **06 84 37 01 86**
- 8 mars**      **Vente artisanale** à Vinay organisée par l'AFIPAEIM, de 9h à 18h à la Salle des fêtes, ouverte à tous les créateurs, produits régionaux, bio...Entrée gratuite, 4 € ml pour les exposants.  
Tel : **06 85 39 49 54**
- 8 mars**      **Visite guidée de l'exposition temporaire « EUX »** au Grand Séchoir à Vinay à 15h30.  
Pascale Expilly, artiste plasticienne, vous invite à explorer son œuvre "EUX", un monde imaginaire empli de petits êtres minuscules dont la vie aquatique nous fait voyager entre deux eaux, bercés par le chant des baleines. Dessins, peintures, sculptures, textes et ambiance sonore tissent l'histoire de ces êtres fantasmés pour se faire rencontrer l'imaginaire de chacun à celui de Pascale Expilly autour de cette œuvre sensible imprégnée des profondeurs aquatiques.
- 14 mars**      **Atelier couture** à Notre Dame de l'Osier à 14h30 à la mairie
- 14 mars**      **Grand spectacle musical du 27<sup>ème</sup> Bataillon des Chasseurs Alpains** organisé par le Comité des Fêtes de Vinay. A la Salle des fêtes à 20h30.  
Un grand spectacle musical avec la venue de la fanfare du 27ème Bataillon des Chasseurs Alpains pour un spectacle unique où pendant 2 heures, tambours, trompettes, saxos, cors des alpes, jeux de lumières, diaporamas et clips vidéos s'harmoniseront pour offrir un spectacle exceptionnel.  
Des musiques militaires à la variété mises en scène par des chorégraphies humoristiques voilà ce qui vous attend !!  
Achat des billets auprès de Cavavin et Mille et Une Fleurs, à Vinay.  
Tarif : 15€, réduit (10-18 ans) : 10€, gratuit pour les moins de 10 ans.  
Tel : **06 32 27 98 88**
- 21 mars**      **Soirée Celtique** à l'Albenc à la Salle des fêtes, organisée par les Comité des fêtes. On fêtera la Saint Patrick et le retour du printemps, avec le groupe « Bagad Menez Gwenn ». Bière irlandaise et hot-dog. Ambiance et convivialité garanties !
- 28 mars**      **Atelier couture** à Notre Dame de l'Osier à 14h30 à la mairie